

AMENDEMENTS RÉUNIS AU COMPTE DE FONCTIONNEMENT
(figurant dans le rapport COFI) au projet de budget de l'État pour l'exercice 2026
ET PROJETS DE LOIS ET DE DÉCRETS Y RELATIFS

Lié à : ad [25.039](#)

En vert : amendements acceptés par la commission – En orange : amendements refusés par la commission

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges (+ augmentation – diminution)	Variation revenus (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission
D-02	Décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'000'000 francs permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile <i>Projet de décret proposé par le Conseil d'État (rapport 25.039).</i>						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté à l'unanimité
L-02	Projet de loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) <i>Projet de loi proposé par le Conseil d'État (rapport 25.042).</i>						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté par 14 voix et 1 abstention
L-03	Projet de loi modifiant la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN) <i>Projet de loi proposé par la commission.</i>						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté par 14 voix et 1 abstention
AL-01	Amendement à la loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir)					Com	Augmentation du seuil inférieur du barème à 11'000 francs (art. 40 ^{quinquies} nouveau)	Accepté par 7 voix contre 7 et 1 abstention (voix présidente prépondérante)
L-01	Loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir) <i>Si L01 amendée est acceptée, l'amendement A-com-2 l'est automatiquement aussi. Dans tous les autres cas, l'amendement A-com-2 n'a plus d'objet.</i>						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE (VOTE À LA MAJORITÉ QUALIFIÉE de 3/5 ^e si AL-01 est accepté)	Accepté par 7 voix contre 7 et 1 abstention (voix présidente prépondérante)
A-com-2	DFFI / SCCO	40	Revenus fiscaux		-12'600'000	Com	Ne pas voter, impact financier en cas d'acceptation de AL-01 et de L-01 amendée	Accepté automatiquement en cas d'adoption de L-01 amendée
					+6'200'000			

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges (+ augmentation – diminution)	Variation revenus (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission
D-01	Décret modifiant le décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques <i>Projet de décret proposé par le Conseil d'État (rapport 25.039).</i>							VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE Refusé par 8 voix contre 7
A-com-3	DFFI / SCCO	40	Revenus fiscaux		+6'117'000	Com	Ne pas voter, impact financier en cas de refus de D-01	Accepté automatiquement en cas de refus de D-01
D-03	Décret instituant des subsides extraordinaires en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2026 <i>Projet de décret proposé par la commission.</i>							VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE Accepté par 8 voix contre 7 <i>(Un refus de ce décret remettrait en question l'ensemble de A-com-1)</i>
A-com-1	DECS / SECS	36	Charges de transfert	+200'000		Com	Prévention violences sexistes et sexuelles	Accepté par 13 voix et 2 abstentions (compromis de la commission) NB : le montant de 1'750'000 francs pour les subsides LAMal est lié à l'acceptation de D-03
	DECS / SASO	36	Charges de transfert	+1'280'000		Com	Indexation prestations d'aide sociale selon normes CSIAS - part canton	
	DECS / SASO	46	Revenus de transfert		+80'000	Com	Indexation prestations d'aide sociale selon normes CSIAS - part communes	
	DECS / SASO	36	Charges de transfert	+1'750'000		Com	Subsides LAMal à charge du canton	
	AULE / GCNE	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+100'000		Com	Augmentation des moyens de la COGES	
	DSJS / SCSP	36	Charges de transfert	+40'000		Com	Soutien santé mentale des jeunes	
	DDTE / SFFN	36	Charges de transfert	+200'000		Com	Soutien en faveur de la biodiversité	
	DDTE / SFFN	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+50'000		Com	Plan loup et protection troupeaux	
	DFFI / SEEO	36	Charges de transfert	+300'000		Com	Soutien enfants avec des troubles développementaux	
	Tous	30	Charges de personnel	-3'750'000		Com	Limitation hausse des charges de personnel / prise en compte écart statistique	
	Tous	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-2'000'000		Com	Limitation hausse des charges BSM / prise en compte écart statistique	

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges (+ augmentation – diminution)	Variation revenus (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission
A-CE-1	DECS / NECO – SEMP	30	Charges de personnel	+445'000		CE	Effectif RH	Accepté par 13 voix et 2 abstentions NB : le montant de 7'930'300 francs pour le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle est lié à l'acceptation de L-02
	DECS / NECO – SEMP	36	Charges de transfert	+7'485'300		CE	Mesures de soutien	
	DFFI / SFIN	48	Revenus extraordinaires		+7'930'300	CE	Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	
	DECS / SEMP	36	Charges de transfert	-170'000		CE	Baisse de charges pour les tâches ordinaires du SEMP	
A-CE-2	DECS / SASO	36	Charges de transfert	+6'000'000		CE	Subsides LAMal – ajustement des dépenses (effet volume)	Accepté à l'unanimité
	DECS / SASO	46	Revenus de transfert		+2'400'000	CE	Subsides LAMal – ajustement des dépenses (effet volume) Participation des communes	
	DECS / SASO	46	Revenus de transfert		-1'100'000	CE	Facture sociale – correction part communale	
	DFFI / SEEO	36	Charges de transfert	+2'000'000		CE	Pédagogie spécialisée – ajustement des subventions	
	SFFI / SCCO	40	Revenus fiscaux		+7'000'000	CE	Compensation – adaptation impôt PP	

AMENDEMENTS RÉUNIS AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS
(figurant dans le rapport COFI) au projet de budget de l'État pour l'exercice 2026

Lié à : ad [25.039](#)

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation dépenses (+ augmentation – diminution)	Variation recettes (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission
A-CE-1	DECS / SAHA	56	Propres subventions d'investissement	+350'000		CE	Anticipation subventions à l'investissement SAHA sur 2026	Automatiquement accepté si A-CE-1 est accepté
A-CE-2	TOUS	58	Investissements extraordinaires	+400'000		CE	Ajustement des investissements	Automatiquement accepté si A-CE-2 est accepté

D-04	Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2026						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté par 8 voix contre 7
------	--	--	--	--	--	--	---------------------------	-----------------------------------